



## Concubinage et escroqueries

Par **Lecomte**, le **23/02/2010** à **10:45**

Bonjour,  
J' ai vécu en concubinage déclaré en mairie pendant 21 ans, nous avons eut ensemble une fille qui est agée de 21 ans, mon concubin a toujours refusé de se marié et a vécu dans ma maison familiale gratuitement pendant 19 ans. Ce qui nous a permis de faire des économies et d'acheter un appartement en région parisienne, et une maison dans le lot et garonne. Tout les biens ont été acheté sous le nom de mon concubin, il me disait qu'étant donné que j'avais eut deux cancers, que j'étais handicapé reconnu, et en invalidité à 80 % je ne pouvais pas acheter à mon nom, les économies ont été mise sur un compte lui appartenant. Aujourd'hui, il m'a quitté en gardant tout pour lui, il refuse de me donner un centime. Je touche 735 € par mois et je ne m'en sort pas.  
Comment puis-je faire pour l'obliger à me donner ce qui me revient ?  
S'il n'y a pas de possibilité dans le droit civil & familial, puis-je récupérer quelques choses dans un autre domaine. Exemple : plainte pour escroqueries, ou autres.  
Je vous remercie de bien vouloir me répondre.  
Salutations